Embauche : pensez à baliser la route!

mai 2006 - n° 31

pôles d'actu.

actualités et opinions des entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

www.entreprises-aix.com

Club entreprises
Déjeuners de l'entreprise

Sagas :
Nadine Le Bris
Simon Cohen

Pour faciliter l'embauche, il existe des "facilitateurs", tant au niveau des hommes que des dispositifs contractuels.

Réunis à l'initiative de l'Association des Entreprises du Pôle, lors d'un déjeuner débat sur le thème des "Nouvelles dispositions pour dynamiser l'emploi", Giovanni Marinella, expert-comptable, commissaire aux comptes, Dominique Chabas, avocat spécialisé dans le droit du travail et Catherine Prost-Balique, chargée de mission, coordonnateur emploi formation à la Direction Départementale du Travail, ont tenté d'éclairer les chefs d'entreprises sur les nouvelles mesures visant à faciliter l'embauche.

Embauche : pensez à baliser la route!

L'occasion également pour les intervenants de donner quelques conseils et de rappeler certains cas de figure qui conduisent inéluctablement vers des procédures longues et coûteuses, qui pourraient dans bien des cas être évitées pour peu que... l'on anticipe la situation.

Conseil numéro 1 : les problèmes relevant la plupart du temps d'une méconnaissance des règles, mieux vaut se faire accompagner car il n'est pas évident de faire le tri dans le maquis (il y en a plus de 40 !) des lois et des contrats. Valable pour tous, le conseil l'est d'autant plus pour les petites entreprises, qui n'ont pas de DRH rompu aux techniques du recrutement, et qui se retrouvent

• Dominique Chabas

vite démunies en cas de désaccord. Désaccord qui surgit généralement au moment de la rupture du contrat qui apparaît souvent alors très mal ficelé au départ. Cas classique : le chef d'entreprise ne s'est pas fait conseiller, il a repris sans réfléchir un modèle de contrat tout fait et il y a un problème d'adéquation au poste. À la sortie, ça peut coûter cher. "En effet, ce qui n'a pas été prévu dans le contrat va automatiquement en cas de conflit, se retourner contre l'employeur", rappelle Dominique Chabas. "S'il n'y a pas de support il va falloir pouvoir établir que ce qui a été fait, l'a bien été dans le cadre défini". Pas d'arrangements oraux ! C'est le conseil numéro 2.

Enfin, prendre à la fois le recul et le temps nécessaire à toute prise de décision c'est le troisième conseil incontournable. "En effet, le traitement des conflits se règle souvent de manière trop rapide" constate Dominique Chabas.
"Lorsque naît un conflit, celui qui le gère, parce qu'il est soumis à une obligation de résultat, va avoir tendance à privilégier la rapidité à une solution consolidée. Il raisonne en terme de départ immédiat ou sur un délai très court alors qu'il aurait fallu prendre le temps de la réflexion et souvent même prendre un avis extérieur. De plus, lorsqu'il s'agit de conflit avec des cadres de proximité, tous les sentiments humains qui peuvent venir polluer la réflexion sont réunis et le chef d'entreprise peut rapidement perdre son objectivité". Résultat, certains dossiers présentent des situations invraisemblables à gérer. D'autant que certains salariés sont devenus aujourd'hui des quasi professionnels du conseil prud'homal dont ils font carrément une activité parfois très rentable. Giovanni Marinella fait, de son côté, le même constat : "Aujourd'hui il y a des employés qui tendent carrément "des pièges" à leur patron ! Il y a ainsi de plus en plus de procédures d'auto licenciement de personnes qui déclarent que les circonstances ou la pénibilité de leur travail les ont poussées à démissionner ou qu'elles ont dû signer sous la contrainte... Après quoi elles musclent leur dossier et attaquent l'entreprise ! Autre fait étrange, il y a de plus en plus de salariés qui demandent à être licenciés ! >>>

Mesures incitatives d'accompagnement à l'embauche présentées dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi lancé au niveau national

CNE
Expressément conçu pour les petites entreprises de 20 salariés, au plus ce contrat gagnant-gagnant permet à l'entreprise de se développer et au salarié de s'insérer de manière durable dans le monde du travail. Adapté aux problématiques de la petite entreprise ce contrat qui est une nouvelle catégorie de CDI propose une procédure d'embauche simple et souple avec des garanties et des contreparties (préavis, indemnité, allocation forfaitaire, accompagnement...) connues à l'avance par le salarié en cas de rupture dans les deux premières années. Mais contrairement au CDI, celle-ci n'a pas à être motivée.

Embaucher un jeune
Si vous choisissez d'embaucher un jeune de moins de 26 ans, celui-ci n'est pas comptabilisé dans l'effectif de votre entreprise jusqu'à son 26e anniversaire et vous ne subissez aucune nouvelle contrainte ni aucune charge supplémentaire liées au franchissement des seuils de 10 ou de 50 salariés. Attention, cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2007.

Chèque emploi très petites entreprises
Ce chèque qui signe la fin du parcours du combattant administratif s'adresse aux très petites entreprises qui emploient 5 personnes au plus. Grâce à ce dispositif également disponible sur internet, un service unique vous permet de gérer à la fois l'embauche et les déclarations sociales de votre salarié. Le service du centre du chèque emploi calcule pour votre compte les cotisations et vous adresse un bulletin de paie ainsi que le décompte des cotisations.

Allègement des Charges
Cette mesure concerne les entreprises dont l'effectif se situe entre 10 et 19 salariés. Avec le plan d'urgence, plus de surcharge financière (estimée à environ 5000 € par an) liée au franchissement des seuils et ce jusqu'au dix neuvième salarié. L'État compense les effets de ce manque à gagner auprès des organismes collecteurs.

Il nous faut alors expliquer à l'employeur, souvent outré, qu'il ne sert à rien d'essayer de retenir quelqu'un qui veut partir peut que dégénérer. Le salarié va se mettre en maladie et s'installer dans la durée... C'est une perte de temps pour tout le monde. Or il y a, comme dans les divorces, toujours un moment où la transaction est possible. Et avec une bonne transaction, le taux des recours est évidemment beaucoup plus faible. Le problème majeur, poursuit Giovanni Marinella, c'est que nous sommes le plus souvent mis devant le fait accompli : lorsque nous sommes appelés, le mal est déjà fait ! Au lieu d'être dans le préventif on se retrouve d'emblée dans le rattrapage d'une situation délicate ou déjà tendue qui finira parfois chez l'avocat auquel on passera un moment le relais. Depuis quelques années, le rôle de l'expert comptable à qui le chef d'entreprise a pris l'habitude de déléguer un nombre considérable de choses, s'est largement étendu. Gérant le quotidien, Il est devenu une sorte

• Giovanni Marinella

d'interface entre la réglementation et la petite entreprise et peut aussi, en cas de conflit, y jouer le rôle de médiateur car il connaît souvent à la fois le patron et le personnel. "Pour ma part, confie Giovanni Marinella, j'essaie d'éviter les contentieux et les procédures sans fin en essayant toujours de passer par des transactions à l'amiable". Reste que lorsque l'on démasque le lancement d'une procédure... il est difficile de l'arrêter. "Ce qui est générateur de procédure est souvent lié à l'environnement du contrat. Comme par exemple les 35 h et les heures supplémentaires, qui peuvent poser problème dès qu'il n'y a pas d'encadrement clair dans l'esprit des deux parties, explique encore Dominique Chabas, qui cite également le manque d'objectif ou d'évaluations régulières qui va amener le patron à un licenciement pour insuffisance professionnelle mais sans référent, ni avertissement. Or, quand une situation se gâte il y a obligation pour l'employeur d'aiguiller le salarié qui dérive. Lorsque qu'il se contente de le faire oralement il n'a aucune trace à fournir devant les prud'hommes ! ". Il est donc essentiel d'essayer de prendre toutes les garanties en amont lors de la rédaction du contrat en précisant toutes les attentes de l'entreprise vis-à-vis de son salarié et pour ce faire, s'entourer des conseils avisés d'un professionnel n'est pas un luxe mais une précaution.

Le problème de l'adéquation de l'offre à la demande... est un des problèmes spécifiques au Pôle qui tout en étant un bassin créateur d'emplois génère dans le même temps du chômage ! Pourquoi ?

Parce que le marché n'est pas fluide au niveau des cadres, explique Christian Prouvée (Espace Cadres ANPE) précisant : "la rigidité du marché est même une spécificité du secteur d'Aix ". Celui-ci est en développement régulier depuis une dizaine d'années mais les entreprises qui y sont implantées sont toujours contraintes d'aller chercher en dehors de la région les cadres qu'elles ne trouvent pas sur place, l'offre locale étant essentiellement constituée de cadres de support, gestionnaires financiers, juristes, dircoms, commerciaux... et non de ceux dont elle aurait besoin, c'est-à-dire des cadres techniques et des ingénieurs spécialisés directement opérationnels. Cet apport extérieur a son revers car ces nouvelles recrues arrivent sur le marché avec leurs conjoints qui viennent souvent grossir les rangs des cadres de support déjà en surnombre !

Pour tenter de pallier ce phénomène et dynamiser l'embauche, toutes les structures concernées – ANPE Cadres, PLIE, Mission Locale, Direction départementale du Travail sont mobilisées et travaillent désormais de concert avec les structures économiques, CCI-MP, PAD, Comité du bassin de l'emploi, associations d'entreprises... Mieux ajuster l'offre à la demande, c'est le challenge. "Ce challenge, qui s'inscrit au niveau national dans le cadre de la bataille pour l'emploi passe par la mise en place de plans d'actions communs entre le service public de l'emploi, et les collectivités, explique Catherine Prost-Balique. Il induit une accélération des synergies entre les différents partenaires pour répondre à la fois aux entreprises et aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi".

Les actions menées sur le terrain vont ainsi d'une adaptation des candidats aux critères de l'entreprise à une adaptation des postes de travail à la disponibilité de la main d'oeuvre locale pour les métiers où il n'y a pas de candidats. De façon générique, explique Christian Prouvée, quand on décèle des besoins récurrents sur certains types de métier et pas de compétences sur le marché local, on suscite des opérations d'adaptation ou de formation avec des actions collectives financées par différents partenaires comme les Assedic, le CG13, le Conseil Régional des Bouches-du-Rhône ou encore l'État, afin de les ouvrir à plusieurs catégories de public. Parallèlement, des interventions de type intermédiaires, comme la sélection de candidats à partir de capacité en terme de précision de geste plus que de compétence, sont également lancées.

Ce processus de sélection s'appuie sur des tests bâtis avec la profession à partir de la mesure de capacité du personnel en place. Quand ces tests sont bien faits, l'entreprise recrute 80 % des candidats qui lui sont présentés ! Chacune des trois agences ANPE du bassin d'Aix est composée d'équipes spécialisées qui ont développé une expertise professionnelle dans le secteur qui leur est attribué. Cette politique permet d'identifier au plus près les besoins et critères de compétence recherchés par les entreprises. Une recherche identique est menée en parallèle auprès des demandeurs d'emploi. On peut également noter parmi les actions proposées, l'adaptation individuelle via des actions d'apprentissage.

Enfin, L'ANPE intervient également en tant que conseil auprès des entreprises auxquelles elle apporte son aide en matière de définition de poste et de critères de recrutement.

Ce travail de proximité permet d'anticiper les demandes. Le travail se fait également en amont avec la Direction du Travail pour informer sur le gisement local, les entreprises qui projettent de venir s'installer dans le bassin aixois et le cas échéant, monter des actions appropriées de manière anticipative.

A titre indicatif, sur le Bassin d'Aix, à l'Espace Cadre en 2002, 600 offres ont été traitées, en 2003 : 900, en 2004 : 1500 et en 2005 : 1700 avec placement de 600 chômeurs. Les cadres techniques représentaient en 2005, 39 % des offres et la demande 20 %, les cadres administratifs et supports 29 % de l'offre et 30 % de la demande et enfin les commerciaux 15 % de l'offre et 26 % de la demande.

Béatrice Somville

Des contrats adaptés

Contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA)

Si vous choisissez de recruter un titulaire des minima sociaux (RMI, ASS, allocation solidarité spécifique ou API, allocation parent isolé) vous pouvez disposer d'un dispositif avantageux d'aide à l'embauche. Vous bénéficiez d'une part d'une aide forfaitaire de 425,40 € par mois, d'autre part d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale. La durée de ce contrat peut varier de 6 à 18 mois.

Contrat initiative emploi (CIE)

Il concerne les entreprises qui choisissent d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. C'est l'ANPE qui se charge de la mise en relation, c'est avec elle que vous signez une convention qui fixe le montrant et la durée de l'aide ainsi que vos engagements en matière de formation professionnelle, de tutorat ou d'accompagnement vers l'emploi de votre salarié. Ce contrat peut être renouvelé 2 x au maximum dans la limite de 24 mois. Vous bénéficiez d'une aide spécifique de l'État et d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale et pendant toute la durée du CIE, les salariés concernés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise pour les dispositions liées à une condition d'effectif minimum.

Contrat jeune en entreprise (CJE)

Ce chèque qui signe la fin du parcours du combattant administratif s'adresse aux très petites entreprises qui emploient 5 personnes au plus. Grâce à ce dispositif également disponible sur internet, un service unique vous permet de gérer à la fois l'embauche et les déclarations sociales de votre salarié. Le service du centre du chèque emploi calcule pour votre compte les cotisations et vous adresse un bulletin de paie ainsi que le décompte des cotisations.

Allègement des Charges

Vous embauchez soit un jeune de 16 à 23 ans avec un niveau de formation inférieur au bac ou un jeune de 16 à moins de 26 ans sans qualification bénéficiant de l'accompagnement renforcé dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Vous recevez une aide forfaitaire pouvant aller jusqu'à 300 € par mois pendant 3 ans et vous formez vous même votre salarié qui devient ainsi rapidement opérationnel. Ce contrat peut être à temps plein ou à temps partiel avec un minimum de mi-temps. Il comprend également une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale.

Sources : la brochure "**Simplifiez vous l'embauche**" document édité dans le cadre de la bataille pour l'emploi.

Pour en savoir plus :
www.pme.gouv.fr
ou
www.cohesionsociale.gouv.fr

28 février 2005

"Spéculation foncière, inflation des prix, pénurie de logements... Crise des marchés immobiliers et fonciers : où en est-on ?".

Intervenants (ordre des photos) :

- Frédéric Guinieri, Maire de Puyloubier – Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix,
- Bruno Genzana, Adj. au Maire d'Aix – Vce. Président de la CPA - Délégué à l'habitat et à la politique de la ville,
- Christian De Benazé, Directeur Adjoint CIL UNICIL,
- Pascal Boyer, Président de la FNAIM – Section Aix-en-Provence,
- Jocelyn Hausberg, Directeur Général Adjoint du Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs,
- Philippe Roux, Président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs.

Face à un parterre de dirigeants d'entreprises, des professionnels de l'immobilier ont dressé un panorama, peu rassurant pour les années à venir, de l'évolution du parc de logements.

Extraits choisis (**Martine Debette - La Provence** du 16 mars 2006) : Christian de Benazet : " (...) Le constat le plus important, est que la population la plus touchée est la tranche moyenne qui ne peut accéder au logement social en raison de revenus insuffisants". Bruno Genzana : "Dire que la CPA, d'un coup de baguette magique a tous les moyens en matière de logement, personne n'y croit ! Depuis 10 ans, on a développé de l'aménagement économique mais on n'a pas mis autant de moyens pour le logement. (...) Les maires ont un souci, celui d'être réélu. À 2 ans d'une élection, demander à un maire d'avoir une vision d'avenir, c'est délicat !" - Bruno Genzana faisant référence au manque d'infrastructures : "Je fais partie de ceux qui pensent que ce qu'on fait à la Duranne aujourd'hui, il faut y réfléchir à deux fois". Frédéric Guinieri : "L'opposition s'insurge toujours contre le logement social, quelques soient les appartenances politiques. 66 % des familles françaises sont éligibles au logement social, là où la loi communiste en demande 20 % (...)".

29 mars 2006

Les nouvelles dispositions pour dynamiser l'emploi

La phrase : "Le plus gros frein à l'embauche pour les entreprises, n'est pas l'acte d'embaucher, mais la certitude de se prendre une prune à la sortie et d'être obligé de provisionner le montant des indemnités à payer dans le cas d'une situation prud'homale qui devient pratiquement systématique".
Jean-Claude Marcellet, Chef d'entreprise.

11 avril 2006

Le budget 2006 de la CPA : quelles orientations et quelles répercussions pour le pôle d'activités et ses entreprises ?

La Communauté du Pays d'Aix est l'une des plus grandes communautés de France avec plus de 340 000 habitants. Les enjeux financiers sont importants avec un budget de 400 millions € qui monte à 700 millions € si on ajoute celui de la ville d'Aix-en-Provence. Les 400 millions € sont partagés entre le fonctionnement (290 millions dont 130 millions sont retournés aux communes) et l'investissement (110 millions abondés par le budget de la ville d'Aix qui est équivalent).

Gérard Bramoullé
Vice Président de la CPA
Adjoint au Maire d'Aix-en-Pce

Rolland Denan

Programme des manifestations à venir

23 mai
Déjeuner de l'entreprise
à 12 h15 Au Kart'in Aix. Thème :
Le Tribunal de commerce et la sauvegarde des entreprises

15 juin à 19 h 15
Cézanne 2006
au Château de la Pioline
dîner de gala organisé dans le cadre de "l'Année Cézanne" avec Pays d'Aix Développement et en partenariat avec le pianiste Michel Bourdoncle et ses amis des nuits pianistiques. Parmi les oeuvres interprétées : Tchaïkovski, Villa Lobos, Chopin, Granados.

23 juin à 12 h
Grand Pique Nique du Pôle d'Activités

14 et 15 octobre
Le salon de l'aviation verte

à l'aérodrome d'Aix-les-Milles. L'action consiste à présenter l'offre de matériels aéronautiques européens permettant de réduire les nuisances sonores en aviation générale. Parmi Les activités : une exposition en statique des matériels sous forme de stands et d'emplacements, un cycle de conférences, un mini forum des métiers aéronautiques et des animations pour petits et grands.

Partez sans payer... à la retraite.

Cinq cas de figure principaux

Une exonération des petites entreprises

(CGI ART 151 septies)

L'exonération concerne les entreprises individuelles ou en société réalisant les plus-values de cession d'éléments d'actif en cours ou en fin d'activité, à condition que la moyenne des recettes réalisées au cours des deux années civiles qui précèdent l'année de réalisation des plus-values ne dépassent pas 90 000 €. Un dispositif permet d'éviter l'effet de seuil jusqu'à 146 000 € de recettes. L'activité doit être effectuée à titre personnel. En cas d'exercice en société, la moyenne des recettes est déterminée par la quote-part des recettes de la société à proportion des droits dans ladite société. Ce régime n'est pas cumulable avec le régime d'exonération des cessions complètes d'activité mais l'est par contre avec le régime d'exonération de cession en vue de la retraite ou de l'exonération partielle des plus-values sur l'immeuble.

Un régime d'exonération des cessions complètes d'activité

(GGI ART 238 quindecies)

Il s'agit de la pérennisation du régime précédemment appelé Loi Sarkozy. Les professionnels exerçant individuellement ou en société, soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'IS, bénéficient de l'exonération des plus-values lors de la transmission d'une branche complète d'activité d'un cabinet ou d'une entreprise individuelle, de l'intégralité des parts détenues dans une société de personnes, à la condition d'avoir exercé pendant au moins cinq ans, et que la valeur vénale de la transmission ne dépasse pas 300 000 €. Un dispositif est prévu pour éviter l'effet de seuil jusqu'à 500 00 €. Ce régime peut exclusivement se cumuler avec les régimes d'exonération en vue de la retraite et l'exonération partielle des immeubles.

Un nouveau régime d'exonération des cessions en vue de la retraite

(GGI ART 151 septies a)

Les professionnels exerçant à titre individuel ou en société de personnes relevant de l'impôt sur le revenu, ayant eu une activité depuis plus de cinq ans, qui cessent toute fonction et font valoir leur droit à la retraite dans le délai d'un an qui suit la cession, sont exonérés de toute plus-values nette à court terme soumise au barème progressif de l'IR.

Une exonération transitoire des actions cédées par les dirigeants de PME

(CGI ART 150-0-D-ter)

Lorsque la société par actions cédée est une PME au sens de la réglementation communautaire (moins de 250 salariés, moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaire et moins de 43 millions € de total de bilan), et lorsqu'il a exercé ses fonctions de manière continue pendant les cinq années précédant la cession, le dirigeant de société qui détient plus de 50 % des droits de vote est exonéré de plus-values sur les titres. Le dispositif ne s'applique qu'aux cessions réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2013, mais s'applique dès maintenant en cas de cessation de toute fonction dans l'activité et de départ à la retraite.

Nouveau régime d'exonération partielle des immeubles

Désormais, les immeubles ou droits immobiliers affectés au patrimoine professionnel bénéficient d'un abattement de 10 % par année de détention, calculé au-delà de la cinquième année sur le seul montant de la plus-value à long terme taxée au taux de 16 %.

Conclusions...

Il faut noter que ces régimes ne sont pas forcément totalement satisfaisants, notamment pour les professions libérales. Ainsi, le cas des sociétés de plusieurs professionnels dans lesquelles sont associés tous les professionnels exerçant n'a pas été pris en compte par la législation ; les dirigeants et associés sont donc pénalisés. De même, les apports faits à une société par le passé et en sursis d'imposition, ne bénéficient pas des nouvelles exonérations. Enfin le cas de la profession libérale qui part à la retraite en cédant sa société, mais continue une activité annexe (expertise), n'est pas, à ce jour, expressément tranché. Constatons, pour conclure, que la fiscalité française, très friande de textes applicables avec effet rétroactif, penche très nettement actuellement pour des textes applicables pour le futur et parfois même pour un futur assez lointain.

Giovanni Marinella
Expert comptable
Mgec.aix@free.fr

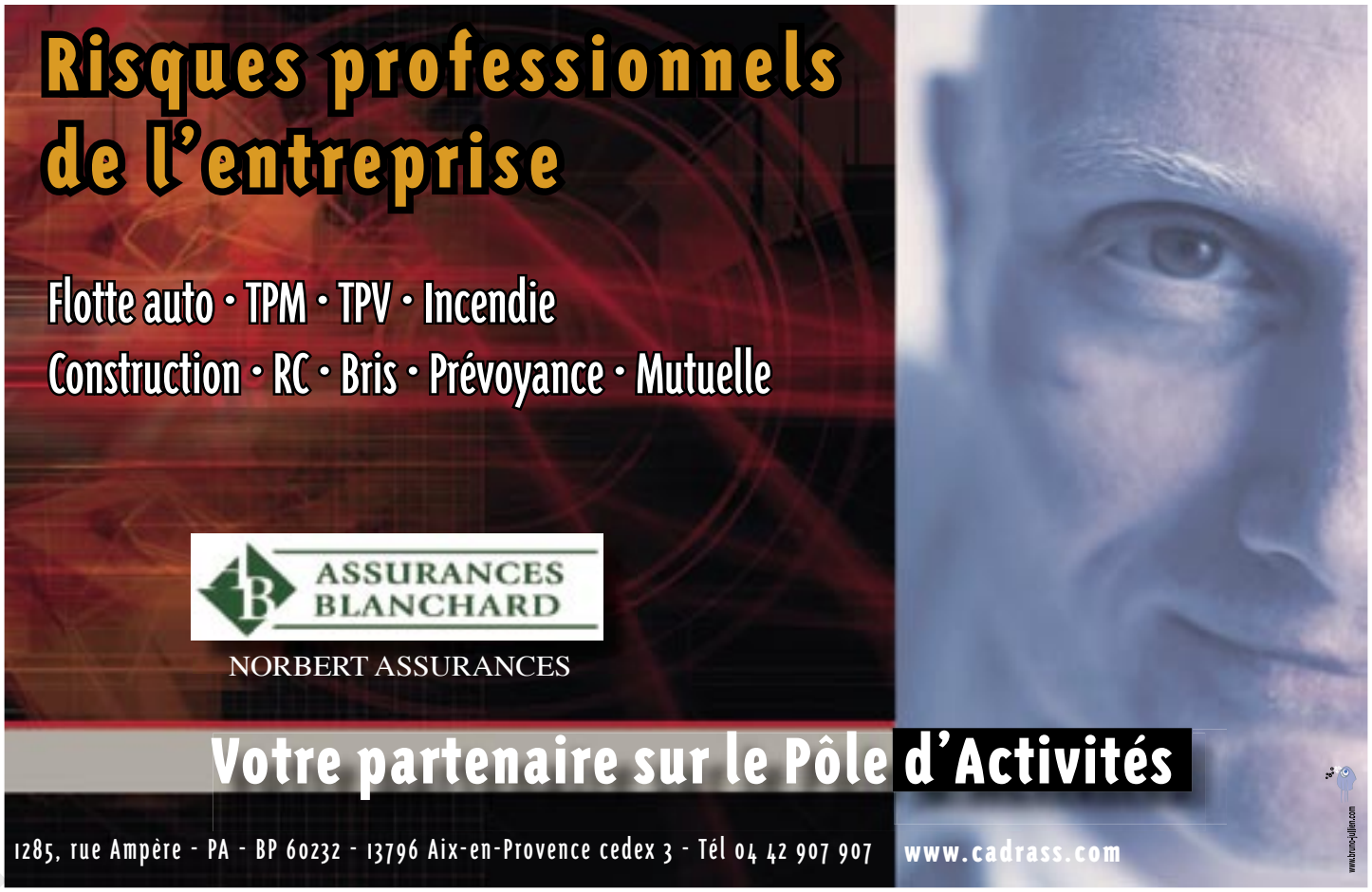

saga

Nadine Le Bris

Bélier ascendant fonceuse !

Au vu de son CV, on l'aurait sans doute, il y a quelques années à peine, volontiers qualifiée d'instable, mais les temps ont changé.

Aujourd'hui, le parcours de Nadine Le Bris apparaît simplement comme celui d'une femme dynamique et capable de rebondir. Entrepreneuse de nature, cette indépendante qui ne s'est jamais reposée sur ses acquis a toujours continué à saisir les opportunités qui se présentaient à elle. Ainsi, son parcours, qui suit également en terme de localisation, l'itinéraire géographique de son mari, multiplie les étapes. Entre 3 et 5 ans dans le même boulot... c'est le maximum, confie t-elle, expliquant "j'aime le challenge, pas la routine". On l'avait compris ! Originaire de l'Est, Nadine Le Bris est arrivée dans le midi en '96, époque où son mari a été muté à Cadarache. Après une formation en langues, dont elle ne s'est pas véritablement servie, elle a successivement ouvert une crêperie à Montélimar, créé une boutique à l'enseigne de La Taste à Pierrelatte et lancé Mega Interim, une agence de travail temporaire... avant de s'accorder une pause pour suivre une formation diplômante en management stratégique. Le temps de valider ses acquis et de se doter d'outils opérationnels pour... repartir vers de nouvelles aventures. D'abord avec la création d'Essor, société de conseil en management et assise financière, puis enfin avec le rachat en janvier 2001 de l'Espace d'Échanges Méditerranéens, structure d'accueil jadis occupée par l'ASFER. Un lieu qu'elle va rebaptiser Le Carré d'Aix et qu'elle va optimiser en le remodelant, avec l'apport d'un étage supplémentaire, un an à peine après son arrivée dans les lieux ! Entre-temps elle aura également fait deux incursions en tant que salariée, chez Évolution Service et chez Camaïeux, mais on s'en doutait, c'est pas "son truc". "Je préfère, résume t-elle, la précarité du chef d'entreprise au statut de salarié". Bien impliquée dans le milieu économique aixois où elle a réalisé un travail de fourmi, elle a bâti avec Le Carré d'Aix une offre bien adaptée aux attentes des entreprises. Une petite enquête menée sur le terrain lui a permis de constater que même celles qui s'équipent au départ de salles de réunion sont souvent, dès qu'elles se développent, obligées de les transformer en bureaux supplémentaires ! Au Carré d'Aix, tout (13 modules qui totalisent 1 000 m^2) est modulable au gré du client qui peut voir l'espace qu'il a loué évoluer au cours d'une même journée en fonction de ses besoins. Les prestations sont proposées à la carte. Il reste bien peu de temps libre à cette fonceuse qui pose la barre de plus en plus haut. Heureusement conclut-elle j'ai toujours bénéficié d'un soutien familial important avec l'accord de mes deux filles et un mari "consolideur" qui n'hésite pas, quand c'est nécessaire, à mettre la main à la pâte !

BS

A.C.A. Covoiturage

L'Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix, vient de se lancer dans l'aventure du covoiturage en créant l'association ACA covoiturage, qui s'attaque en priorité au marché des entreprises. Comme le souligne Jean-Jacques Enoc, Vice-Président de la société de covoiturage, "un établissement a tout intérêt à organiser le déplacement de ses employés pour des raisons écologiques, économiques, pratiques et humaines. En favorisant le covoiturage, une entreprise permet aux salariés de partager leurs frais et de réduire leurs dépenses de transport et de stationnement".

Comme le constate Jean -Jacques Sacco, Président de l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix : "Le covoiturage est peu développé en France, pourtant les avantages sont nombreux ! Notre priorité est de faire comprendre à tout un chacun que le covoiturage est devenu une alternative incontournable ! (...) Si chacun participe un peu, seulement en conjuguant sa voiture à plusieurs, nous pourrons vite constater des améliorations conséquentes, financièrement mais aussi écologiquement".

Le soutien de Jean Chorro, Vice-Président de la CPA, Délégué aux Déplacements, Transports et infrastructures.

"Nous venons d'adopter le Plan de Déplacements Urbains du Pays d'Aix, qui nous engage à réduire la place de l'automobile, bien trop envahissante et peu respectueuse de notre environnement, en favorisant les transports collectifs et le développement de modes alternatifs. Le service de covoiturage porté par l'Automobile Club d'Aix en Provence - qui a fait la preuve de son sérieux et de son efficacité peut contribuer à la réussite de cette ambition. C'est pourquoi la Communauté du Pays d'Aix les soutient financièrement.

N'oublions pas que chaque jour en Pays d'Aix, un million de déplacements sont effectués, dont 66 % en voiture. Et dans 80 % des cas, il n'y a qu'une seule personne à bord. Il nous faut donc changer nos habitudes".

Les chiffres clés

80 % des français roulent seuls dans leur voiture

La voiture est le **2e poste de dépenses** des ménages

Utiliser sa voiture pour ses petits trajets favorise les encombrements et multiplie la consommation du carburant par 3 et les émissions de certains carburants **polluants par 4**

Chaque année 1 voiture rejette **3 fois** son poids de polluants

2 % de voiture en moins permettrait de passer d'un trafic saturé à une circulation **fluide**

Jean CHORRO
Vice-Président de la CPA,
Délégué aux Déplacements,
Transports et Infrastructures

Jean-Jacques SACCO
Président de l'Automobile Club
d'Aix-en-Provence
et du Pays d'Aix

Internet et un centre d'appel.
La mise en relation des personnes se fait soit :
par le site internet www.autoclubaix.com soit au : 04.42.214.214 (service gratuit).
covoiturage@autoclubaix.com

VEOLIA
PROPRETÉ

Ne jetez plus vos déchets d'Equipements Electriques et Electroniques...

TRIEZ-LES !

A compter du 2 mai, VEOLIA PROPRETE met à votre disposition une collecte mutualisée pour l'enlèvement de vos Déchets Electroniques et Electriques (matériel informatique, imprimantes, fax, électroménager, téléviseurs...) sur le Pôle d'Activités d'Aix les Mille et la zone commerciale de la Pioline.

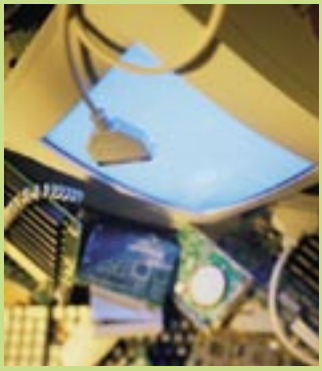

Depuis le 13 août 2005, date de la publication du décret 2005-829 du 20 juillet 2005, trier ces déchets ne relève plus seulement d'une préoccupation environnementale ou d'une question d'image, mais est obligatoire.

De plus, les DEEE contiennent des substances toxiques et dangereuses. Les traiter séparément contribue à prévenir les risques sanitaires.

Afin d'être en conformité avec la réglementation tout en s'engageant dans une démarche de Développement Durable, VEOLIA PROPRETE vous propose de collecter à votre porte jusqu'à 1 palette de DEEE tous les premiers jeudis de chaque mois.

que deviennent les DEEE

Les piles seront triées et broyées. Les métaux sont extraits et récupérés par voie hydrométallique avant de valoriser les différents composants.

UNE PROCÉDURE SIMPLE !

- **une collecte par mois**
- **un seul numéro d'appel :**

0820 083 084

- **Un tarif compétitif :**
  95 € HT / par passage *

* palette filmée et identifiée, hors encombrants

Onyx Méditerranée - 650 av. J. Perrin
13850 Aix en Provence

Mobilier de Bureau
15 ans d'expérience au service des entreprises
• Poste de travail • Bureaux de direction • Espace réunion et formation • Sièges
• Espace accueil • Accessoires de bureau • Collectivités • Rangements,
• Rayonnages • Vestiaires • Armoires ignifuges, coffre-forts etc...
Vous pouvez nous contacter au 04 42 90 16 00
400, rue Pierre Berthier - Pôle d'activités d'Aix en Provence
www.sicontact.fr

brève(s)

Les nuits pianistiques cuvée 2006

Créé il y a 14 ans par Michel Bourdoncle, le Festival International "Les Nuits Pianistiques", a depuis quelques années investi la CPA en produisant chaque automne, des concerts dans une dizaine de villes. Au fil des ans, des milliers de personnes (3 500 en 2005) ont ainsi pu assister à des concerts de très grande qualité à Trets, Puyloubier, Venelles, Palette, Vitrolles, Éguilles, Ventabren, Simiane Colongue, Meyreuil, Calas, Puyricard et aux Pennes Mirabeau sans oublier Aix et Marseille. Organisés par Michel Bourdoncle, Directeur Artistique de la manifestation, ces concerts réunissent des artistes de notoriété internationale, des artistes régionaux et de jeunes talents qui se produisent en première partie pour un mini-récital. L'édition 2006 du festival qui s'inscrit dans le même esprit, très qualitatif, s'étendra cette année à d'autres communes. Musiques Échanges proposera une quinzaine de concerts, tant à Aix (Théâtre du Jeu de Paume et Cité du Livre) que dans les communes de la Communauté du Pays d'Aix (Trets, Puyloubier, Le Tholonet, Calas, Fuveau, Simiane-Colongue, Lambesc, Bouc-Bel-Air et les Pennes Mirabeau). Enfin, à l'occasion du centenaire de la mort de Cézanne, le dimanche 22 octobre à 16 h, une création de Tristan-Patrice Challulau pour Piano, Choeur et Orchestre clôturera "l'Année Cézanne" à la cathédrale Saint-Sauveur. Au chapitre des nouveautés on notera également la création d'une Académie Internationale Pianistique qui verra le jour au mois d'août de cette année. Les étudiants-pianistes pourront y suivre les cours d'un ou plusieurs professeurs venus du monde entier et assister à un grand concert de fin de stage donné par ces artistes de renommée internationale. Un concours, qui donnera la possibilité aux lauréats de participer au festival en tant que soliste, viendra clôturer cette académie.

Festival International
Les Nuits Pianistiques
04 42 91 35 32
www.lesnuitspianistiques.com

Rémi de Gaulle est nommé membre du Directoire de Bignon Lebray & Associés il remplace Bertrand Debosque dont le mandat venait à expiration, et qui sera prochain bâtonnier du barreau de Lille.
Le Directoire est désormais composé de Rémi de Gaulle, Christophe Cochet et Jacques Goyet - Président.
Agé de 54 ans, Rémi de Gaulle est titulaire d'une licence de droit privé - Université de Grenoble II et d'un DEA d'Histoire du droit- Université de Paris II. Il a été président de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (1989-1990), membre du Conseil de l'Ordre à deux reprises et du Conseil National des Barreaux (1996-1999).
Avocat au barreau d'Aix depuis 1979, il a prêté serment au barreau de Paris en 1978, et rejoint Bignon & Lebray en 1993 en qualité d'associé en charge de l'ouverture du bureau d'Aix-en-Provence, et du développement du cabinet dans le grand sud-est. Sous son impulsion le bureau d'Aix-en-Provence de Bignon Lebray & Associés, qui compte 15 avocats dont 4 associés, fait à présent partie des cabinets les plus importants de l'agglomération d'Aix-Marseille.

Le tennis club de la Parade

(Aix-les-Milles)
propose aux comités d'entreprises des créneaux de cours et tarifs d'adhésions préférentiels. Avec ses 5 courts (dont 2 éclairés), sa piscine et son restaurant, le T.C. Parade c'est aussi une école de tennis (à partir de 5 ans), des stages pendant les vacances scolaires et des cours particuliers (encadrement par un enseignant diplômé d'état).

Nicolas SIMON
06 20 49 94 26
simcolas@hotmail.com

NOUVELLES ALFA 159
BERLINE ET SPORTWAGON.
ECOUTEZ VOTRE COEUR. IL A RAISON.

À partir de 24 350 €.
Motorisations Diesel et essence de 120 à 260 ch ■ Suspensions avant à double triangulation et arrière Multilink. ■ Transmission intégrale permanente Q4*.

Alfa 159

Autorama
Aix la Pioline • 04 42 390 379 • www.autorama.fr

d'accord pas d'accord

CNE CPE and CO !

Après le concours d'impôts et taxes nécessaires pour boucher les trous et déficits, je propose un concours d'idées pour lutter contre le chômage des jeunes, des vieux, des femmes et même des autres éternels oubliés à la traîne d'une société qui fonce vers l'avenir.

CBE Contrat Béton Eternel
Inviolable, pas de licenciement, et s'il n'y a plus de travail, doté d'une assurance pour ne pas mourir d'ennui. Adapté aux travaux inutiles payés par les autres.

CZE Contrat Zéro Embûche
Garanti sans litiges, ni tribunaux, un véritable droit au bonheur avec clause bénéficiaire transmissible en exonération d'impôt : Adapté aux métiers sans client.

CTE Contrat à Temps Equivoque
Pour éviter un pointage fastidieux des taches, il permet l'application poétique et parfois latine "aujourd'hui peut être, ou alors demain". Bien adapté aux travaux pour clients pas pressés.

CLE Contrat Ludique Exit
Puisqu'on aime le loto et le PMU, les primes seront tirés au sort, système égalitaire accepté donc non discriminatoire. Et, comme à la TV réalité, les clients pourront éliminer (ou ne pas garder) en téléphonant au 080000 (nul nul). Pactole à la retraite, des actions à gratter pour dividendes aléatoires.

Et enfin vos suggestions à illustrer par sigles CHE, CFE, CVE, CDE, CME et à soumettre à vos élus dépités.

Giovanni Marinella
giovanni.marinella@wanadoo.fr

brève(s)

Le CA arrive

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle agence du Crédit Agricole Alpes Provence située au centre de vie de la Duranne, un jeu concours a été organisé du 4 au 15 avril dernier avec, à la clé, un voyage d'une valeur de 3000 € . L'équipe du Crédit Agricole de la Duranne mobilisée sur l'opération a ainsi contribué à promouvoir l'image dynamique de cette nouvelle agence au service de tous les Aixois ! Félicitations à l'heureuse gagnante dont le bulletin a été tiré au sort le 18 avril par Michel Mathieu, huissier de justice. Le Crédit Agricole est partenaire du Grand Pique Nique du Pôle d'Activités qui se déroulera le 23 juin prochain.

Douane

Le centre régional de dédouanement, est installé depuis le 2 mai 2005 dans l'immeuble Antélios F.
Les entreprises peuvent y effectuer toutes leurs opérations de dédouanement à l'importation ou à l'exportation, directement, ou par l'intermédiaire d'un transitaire. Celles dont le trafic le justifie peuvent bénéficier de procédures de dédouanement simplifiées à domicile.
Les services suivants sont également regroupés à cette même adresse :

• Viticulture
04 42 16 07 30
• Tabacs
04 42 16 07 44
• Contributions Indirectes
04 42 16 07 46
• Contrôle des Entrepositaires agréés 04 42 16 07 36

Centre Régional des Douanes
Immeuble Antélios F
75, rue Marcelin Berthelot
BP 40203
13796 Aix-en-Provence cedex 3

Tél. 04 42 16 07 40

Pôle en fête

Pique-nique géant

CONSEIL GENERAL BOUCHES DU RHÔNE

communauté du PAYS D'AIX

Aix en Provence

ALPES PROVENCE BANQUE & ASSURANCES

Crédit Mutuel

fac-habitat

Autorama

Office café

SAPS

AIX REPRO CONSEIL

23 juin
à
12 heures
à l'ENSOSP

rue du Lieutenant Parayre

Réservations
Individuel ou groupe

Paëlla 10 € par personne.

Pôle d'activités Aix-en-Provence

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL

ENSOSP École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

Association des Entreprises
du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

Tél. 04 42 24 40 26
Fax 04 42 39 77 66

contact@entreprises-aix.com
www.entreprises-aix.com

www.bruno-jeller.com

F o r m u l a i r e d e r é s e r v a t i o n

Mme. M. _____

Tél : _____

Entreprise : _____ Nbre de personnes : _____

Chèque à libeller à l'ordre de l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix
Possibilité de réserver une ou plusieurs tables au nom de votre entreprise (capacité : 8-10 pers.)

Canon
Canon Business Center Méditerranée
Partenaire des Evènements
Culturels du Pays d'Aix
Festival International d'Art Lyrique
Cézanne 2006
Connectez-vous sur www.canon-mediterranee.com pour gagner des places
SIEGE SOCIAL
25, rue Louis de Broglie
Z.A.C. de la Durane - BP 56000
13792 AIX EN PROVENCE cedex 3
TEL: 04 42 97 39 50
FAX: 04 42 97 39 51
SOLUTION D'IMPRESSION À LA DEMANDE
SOLUTION DE GESTION DE DOCUMENT
SOLUTION D'INFORMATIQUE DE PRODUCTION
pour le Festival d'Art Lyrique &
l'exposition Cézanne 2006

Nouveau
Votre source d'eau fraîche à volonté
jusqu'à
80% d'économies
sur votre budget eau avec une fontaine à eau moderne et écologique et un service à volonté
Moins de
PAR JOUR à volonté
C'est une obligation du code du travail (Art R232-3) pour tous les employeurs d'offrir une eau fraîche à leurs salariés.
Fontaine Blue Wave
Eau chaude, eau froide
Dimensions : 34 x 34 x 130 cm
Débit : 5 L/heure
(*) avec option réfrigérateur
ESSAI GRATUIT 15j
ETUDE GRATUITE DE VOS BESOINS :
ICEBERG®
1140 RUE AMPERE 13795 AIX EN PROVENCE
Tel : 06 61 334 885 Fax : 04 42 20 21 61

de la petite
à la grande
machine
Mise à disposition gratuite de toute la gamme
La qualité d'un grand café dans votre tasse
(Une sélection de la brulerie Richelme)
Un service permanent
(dépannage en 4 heures maximum)
Office café
Tél. : 04 42 24 38 33 - Fax : 04 42 97 26 11
Tech'Indus - 645, rue Mayor de Montricher - 13854 Aix en Provence cedex 3
officecafe@free.fr

saga MC 5000 : des produits bruns à la promotion immobilière !

Arrivé en 52 à Marseille en provenance d'Égypte, Simon Cohen y crée sa première entreprise en 1965.

Brigitte Lasery-Cohen, Jocelyne Rocard, Simon Cohen, Odille Mazella.

Baptisée Marseille Confort 5000, la société est dédiée au négoce international des produits bruns, un créneau sur lequel elle va se développer en servant notamment la grande distribution. MC 5000 arrive sur le pôle il y a une quinzaine d'années, au moment où saisissant l'opportunité, Simon Cohen décide, pour répondre aux besoins d'un de ses clients, de construire un premier entrepôt sur le site. Le projet est d'envergure. En effet, avec ses 11 000 m^2, cet entrepôt est à l'époque le plus vaste du pôle ! Très vite un second entrepôt voit le jour sur l'avenue Ampère, puis un troisième rue Joliot.... c'est le début d'une foncière immobilière. Après une dizaine d'années au cours desquelles Simon Cohen mène de front les deux métiers, il renonce à son activité de négoce pour se consacrer entièrement à la promotion immobilière. Une aventure 100 % familiale dans laquelle sont associés ses frères, Azar et Maurice et ses enfants, Fred et Brigitte. Cette dernière étant aujourd'hui son bras droit. Cinq personnes travaillent en équipe au siège de la société implantée au 230 de la rue Frédéric Joliot. Chaque bien est dirigé par une SCI et loué à des clients triés sur le volet tels que la Poste, Asphéria, Disposelec Sud, Rainbird, SNTE... des clients fidélisés car très "chouchoutés" tant au niveau de la qualité des prestations proposées qu'au niveau des prix, légèrement inférieurs à ceux pratiqués sur le marché ! "Actuellement la demande va croissant, constate Simon Cohen, hormis deux plateaux de 200 m^2, les locaux sont quasiment complets et certains y font même des aménagements ce qui est un bon indicateur. Il n'y a pas si longtemps, certains entrepôts étaient restés fermés pendant plus de deux ans !". Aujourd'hui avec quelques 30 000 m^2 d'implantation sur le site, MC 5000 est un des plus gros propriétaire foncier du Pôle d'Activités d'Aix et de nouveaux compromis sont en cours de signature. "Nous devrions si tout va bien, d'ici deux ans, multiplier par deux notre dispositif et le doubler une nouvelle fois dans les dix ans à venir". En attendant MC 5000 se développe également en dehors du pôle aixois, avec des opérations sur Rognac, Perpignan, Avignon, où la société vient de reprendre un magasin de bricolage de 7 900 m^2 et sur Marseille avec l'installation de deux centres pour La Poste, un de ses fidèles clients. Et ce n'est pas tout, MC 5000 qui n'entend pas s'arrêter en si bon chemin s'apprête également à concrétiser ses premiers projets en matière d'habitat sur Marseille et le Puy-Ste-Réparade ! **BS**

Si comme moi vous éprouvez un léger vertige à la lecture des chiffres de notre budget national. Si vos modestes dettes personnelles vous préoccupent. Si comme moi vous avez entendu certains se plaindre du "manque de moyen" empêchant d'exercer la mission qui leur est dévolue. Si vous avez entendu tel ou tel classement éronné lançé en dernier argument. Alors cette modeste représentation peut vous éclairer, un dessin vaut mieux... Surtout si l'on ramène au montant journalier les dépenses par secteur. Votre calculette devenant ainsi une sorte de boussole. **BJ**

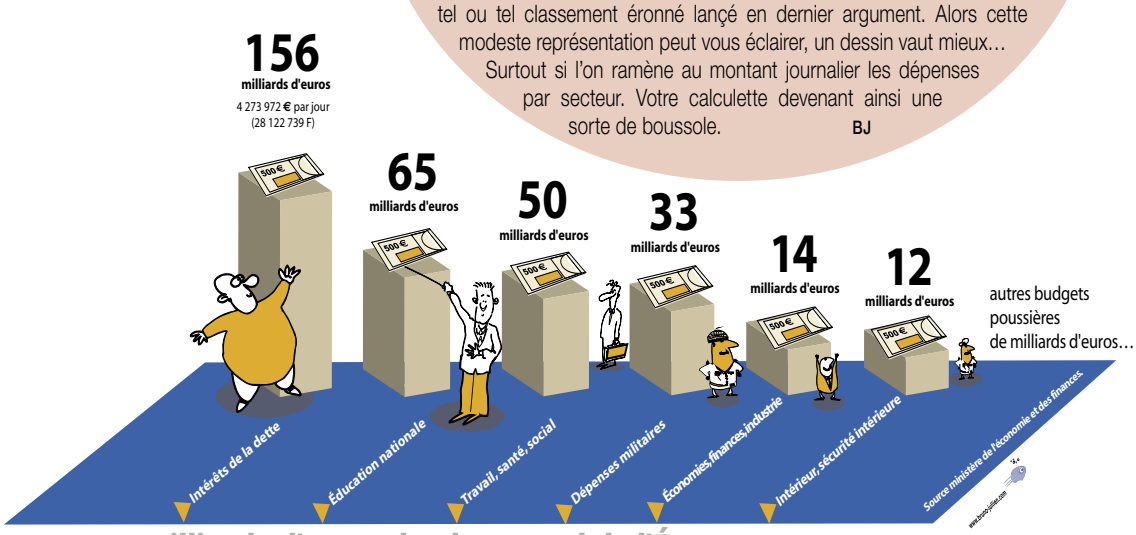

366 milliards d'euros, budget total de l'État pour 2006

brève(s)

Le Point Service aux Entreprises

Implanté sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, le Point Service aux Entreprises (PSE) est un service de la Mission Locale du Pays d'Aix. Il est né en 2001, d'un partenariat entre l'ANPE, la Mission Locale et l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Le Point Service aux Entreprises est un outil de proximité à destination des petites et moyennes entreprises qui vise à répondre à leurs besoins et problématiques en matière de recrutement. Son objectif est l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Le P.S.E. collecte les offres d'emploi et les diffuse aux opérateurs de l'emploi sur la Communauté du Pays d'Aix. Son rôle est aussi d'informer les chefs d'entreprises sur les mesures et dispositifs favorisant l'embauche. Le P.S.E reçoit dans ses locaux les petits déjeuners d'accueil des nouvelles entreprises en partenariat avec l'Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et participe aux rencontres Aix forums emplois organisés chaque mois en Mairie centrale d'Aix-en-Provence. Depuis le début de l'année 2006, le PSE, en partenariat avec l'ANPE, coordonne la mise en relation sur la Plate-forme de vocation d'Aix-en-Provence.

Du "speed-meeting" chez la poste

Le 14 mars dernier, La Poste recevait 200 entreprises des BDR autour d'un événement au concept original : le "Speed-meeting". Les entreprises ont ainsi découvert, au cours de ces "rendez-vous express", l'ensemble des solutions que le Groupe La Poste leur propose en matière de solution courrier. Expérience à renouveler de l'avis des clients présents !

Une question à propos de votre courrier ?

Service Clients Courrier
Aix-en-Provence :
0825 885 318
(de 9 h à 18 h du lundi au vendredi)

bienvenue

Effectif <= 3 salariés

APTUS
Nathalie Capron
Centre Aff. Actimart
1140, rue André Ampère
Tél. 04 42 16 47 28- ingénierie, études techniques

AUTO EXTREM
Morad Benchekh
115, rue J. de Guiramand
Tél. 04 42 27 11 03
alarme, auto-radio, kit mains libres

BEGELEC
Sylvain Gras L'Eonis
115, rue Louis Armand
Tél. 04 42 27 18 52 maintenance et assistance informatique

CABINET FREDERIC TORMOS
Frédéric Tormos
L'Eonis A3
115, rue Louis Armand
Tél. 04 42 38 24 49 commissaire aux comptes

DIGITEC PGI
Bernard Julien
L'Eonis
115, rue Louis Armand
Tél. 04 42 50 99 82 SSII, DAO, automatisme, cartographie

ELECTRIC STATION CLIMATISATION
Thomas Gautier
Actimart
1140, rue André Ampère
Tél. 04 42 16 00 00 - vente de pièces détachées et climatisation pour automobiles

EXOSYSTEMS
Alain Roche
Centre ABD
55, rue Louis Armand
Tél. 04 42 27 89 85
conseil en systèmes informatiques

GARANTIMMO
François Auvade
Actimart 2 - Le Vinci
Tél. 04 42 52 29 29
immobilier Commercial et investissement

GROUPE EPICURE
M. Le Moing
Tertia 2-5, rue C. Duchesne
Tél. 04 88 19 61 20 immobilier

IDTOOLS
Patrick Bonnard
Le Phoebus
250, rue Victor Baltard
Tél. 04 88 78 64 02
Création mulitmédia

ILYADE
Olivier de Gabriac
95, rue Louis Armand
Tél. 04 42 90 08 08
conseil en immobilier d'entreprise

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS
Guy Monteil
1090, rue Jean Perrin
Tél. 04 42 16 86 73 - distribution de matériel de vidéosurveillance

LE COYOTE - 2
Sandrine Ginier
1000, rue Jean Perrin
Tél. 06 13 90 99 03 - snack

LES PETITS CHAPERONS ROUGES / LPCR
Séverine Palombo
Europarc de Pichaury B5
Tél. 04 88 71 88 46
crèche et garderie d'enfants

MOTOREX
Maxime Thomas
Tertia 1-5, rue C. Duchesne
Tél. 04 42 38 27 40
électronique automobile

MICRO SYSTEME NEO – AMS
Jean Philippe DESGORCES
50, rue Henri Bessemer
Tél. 04 42 397 397
assembleur informatique

ORSYS
Michel Belli
Europarc de Pichaury
Tél. 0 820 20 36 21
formation continue

OSTHEOPATHE C/o ACTIFORM
Nathalie Sharonizadeh
Actimart
1140, rue A. Ampère
Tél. 06 28 07 28 65 - Osthéopathe

OWRENCE
Bruno Stainer
735, rue du Lt Parayre
Tél. 04 42 51 78 21
Agence évènementielle

PFA FINANCE
Franck Dammann
Espaces Descartes A
Tél. 04 42 93 66 50 - Commerce de gros, épicerie - produits frais

SCOPIA GROUP
Christian Marie
Actimart
1140, rue A. Ampère
Tél. 0870 390 217 - Conseil en infrastructure en informatique

SECURIFRANCE
Philippe Giraud
Europarc de Pichaury B5
Tél : 04 88 78 78 85 - Surveillance humaine, sécurité Gardiennage

SILVAIN CONSULTANTS
Sébastien Silvain
L'Eonis A3
Tél. 04 42 38 65 58 - évaluateur immobilier et foncier

SCIM LOGIBOIS
Carmen Mondejar
Actimart U7
1140, rue André Ampère
Tél. 04 42 26 35 13
construction, rénovation, vente et location de maisons

SYLIS France
Nicolas Ferre
Espace Wagner D
10, rue du L. Parayre
Tél. 04 42 38 20 27

SSII TAC UP
Alexandre Mery
730, rue Pierre S. Laplace
Tél. 04 42 24 23 68
vente à distance sur internet

TISSEO
Christophe Aubert
Le Magellan
470, rue Augustin Fresnel
Tél. 04 42 26 63 28
conseil en défiscalisation

Effectif > 5 salariés

ADEQUAT/DATABAIL
Jean-Pierre Kerrien
Les Pléiades 3 bat B
Tél. 04 42 94 69 50
Vente et location de matériel informatique

AMILIFE
Jean Philippe Pons
Hémiris A
115, rue C. N. Ledoux
Tél. 04 42 28 03 42
centre d'expertises en infrastructure

AMCL
Gilles Cantrelle
Tech'indus A
645, rue Mayor de Montricher
Tél. 04 42 51 50 58
agencement de bureaux

ASF / ALPHA SUPLLIERS
France Michel Allègre
Actimart
1140, rue André Ampère
Tél. 04 42 22 77 97 export de matériel de tuyauterie et robinetterie

CABINET BETREMIEUX AUDIT
Baptiste Betremieux
Espace Wagner D
10, rue du L. Parayre
Tél. 04 42 60 01 92
expert Comptable

CIBLE CLICK
Olivier Mouillet
Le Tritium A
Tél. 04 42 38 63 69 marketing sur internet, affiliation

CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE
Valérie Clergue
Av.du Grand Vallat Duranne
Tél. 04 42 90 07 62

CREDIT MUTUEL
Philippe Hanras
Mercure C
80, rue Charles Duchesne
Tél. 04 42 16 08 30
centre d'affaires entreprises

DUETO (BH Côte d''Azur)
Daniel Lente
Antélios
Tél. 04 42 38 01 72
location de matériels TP

ENVIRON
France José Fernandez
Les Pléiades 3 bat C
Tél. 04 42 90 74 96
bureau d'étude sites et sols pollués

INFOTELCOM
Patrice Egalon
Tech'indus B
645, rue Mayor de Montricher
Tél. 04 42 24 75 36 - entretien et mise en service de standards téléphoniques

LE 7e SENS
Elizabeth Tran
Mercure B
80, rue Charles Duchesne
Tél. 04 42 21 12 15 - relaxation holistique et coaching personnalisé

MAGREEN
Daniel Gresle
Antélios B
75, rue Marcellin Berthelot
Tél. 04 42 39 67 25
ventes de meubles et d'objets de décoration

ORKYN' PHARMADOM
Xavier Rigolot
Horizon Sainte Victoire
Tél. 04 42 90 07 39
assistance et techniques médicales du domicile

OPENED MIND JPA
Jean-Yves Pouxe
Espace Descartes A
Tél. 04 42 12 53 77
études et conseil en marketing

PULSION
France Humberto Dalomba
Les Pléiades 3 bat C
Tél. 04 42 27 67 19 distribution de matériel médical

SETOR
Francis Kissel
Actimart 2 - Le Vinci
Tél. 04 42 97 50 50
bureau d'études, électricité, fluides thermiques

TOP SECURITY
Serge Solaz
Actimart B
1140, rue André Ampère
Tél. 04 42 50 99 69
Commerce en ligne spécialisé en sureté et sécurité

Effectif > 10 salariés

CEISS
Jérôme Jean-Baptiste
Europarc de Pichaury C5
Tél. 04 42 94 06 60
conseil, études et installations de systèmes de sécurité

CIRCE INGENIERIE
Philippe Caumes
100, rue Pierre Duhem
La Robole A
Tél. 04 42 90 71 14 - maîtrise des risques environnementaux

HC SERVICES
Jean Marc Delrieux
Antélios E
Tél. 04 42 60 42 60
bâtiment Travaux Publics

LABORATOIRE PYC
Stéphane Lévêque
Les Pléiades 3
Tél. 04 88 78 58 00
produits diététiques de régime pour le sport

NTIC SERVICES
Corinne Ooliva
Antélios C
75, rue Marcellin Berthelot
Tél. 0 811 09 10 86
SSII

SAVI
Eric Gobert
420, rue Georges Claude
Tél. 04 42 51 20 16
Terrassements
Location d'engins TP

SCP
France Hélène Denis
375, rue M. de Montricher
Tél. 04 42 60 38 80 - distribution de matériels piscine

W FINANCE CONSEIL / WGD
Jean Michel Ginoux
Les Pléiades 3 bat C
Tél. 04 42 53 51 96
conseil en gestion de patrimoine

Effectif > 20 salariés

ICCI
Laurent Poncet
Le Magellan
470, rue Augustin Fresnel
Tél. 04 42 90 67 44 - prestataire de services dans le domaine industriel

Déménagements

- Altedia
Les Pléiades 3 bat C
- Aramis
45, rue P. Simon Laplace
- Arclan'system Actimart 2
- Comareg/paru Vendu
Les Pléiades 3 bat B
- Gagne
Les Pléiades C
- Lafi
Les Portes de l'Arbois B
- Languedocienne d'ameublement
Espace Wagner D
- Point Rouge Localisation
80, avenue Archimède
- Réseau Cadre Expert C/o Fiduciaire d'aix-les-milles
Les portes de l'Arbois A
- Spi Infra
Les Hauts de la Duranne A
- Sudequip
Les Hauts de la Duranne B
- Théolia - Les Pléiades F
- Vinci Energies Sud Est
Les Pléiades 3 bat C
- Wesace Marketing Europarc de Pichaury Bt 4

Changements d'appellation/fusion

ACE MARKETING devient WESACE MARKETING
AZUR DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE devient GROUPE DIAGONAL
BET RETIS devient SETOR
INGENIERIE TECHNIQUE ET LOCATION devient ITL LEASE MED
MDL devient TCL PROVENCE
OMNIGLOW devient CYALUM TECHNOLOGIES et OMNIGLOW EUROPE
PROMOTION BAILLE et LE CHAUX devient LE CHAUX PROMOTION–LCP
RETEC AZUR devient SOGETI
TEXIACOM devient TEXIA

Ils ne sont plus sur les Pôles

A TRANS
ACCENTS
ACS/AVENIR COORDINATION
SERVICE AIR AZUR PROVENCE
AIX ARMATURES AIX
BUREAUTIQUE CONSO/ABC
AIXXOR EXPANSION
APX COMPUTER SUD
AROBASS
ART Y BAT
AVENIR INSTALLATION SERVICE/AIS
BUSINESS Conseil CHALLENGE
INTERNAT. CLIMATYS
COFACREDIT
COM'ON MARKET
CRIF
DMF France DYWIDAG SYSTEM
EG PRODUCTION
ELAN
ELITT
EUROP. de traitement d'eau
FEDEBAIL
FITNESS ASSOCIES France
TELECOM FUN MICRO
GENIE CLIMATIQUE SYSTEMES/ GCS HATIL HOSTALERY & ASSOCIES HWD/HELLADES
IRIS SYSTEME
LAST COMMUNICATION
LE PAIN GOURMAND /OMV
LEADER TRIKES EUROPE /LTE
MANPOWER Direct. région.
NARVIK
NERESYS
NOUVEAU MONDE/DDB
OLEANE
PROLOGUE SOFTWARE
Sce ad. Boucherie du Palais
SCI
SIV
SOGESCAP
STOCKINOX BOSSARD
SUD EST PEINTURE
TRANSSIM
UNSA PACT
WALDECK
ZIGLIANI BATISSEUR

Bienvenue à la Pioline

OPTIQUE RICHARD
Jean David Richard
60 rue Guillaume du Vair
Tél. 04 42 95 99 99
opticien

Déménagements à la Pioline

LOCAPEINT
800, rue M. de Montricher
OPEL/AUTOS GESTION MOBILITE
45, rue Arnaud BORILLI

Ils ne sont plus à la Pioline

PHOTO PRICE

brève(s)

Les concierges s'installent dans l'entreprise...

Des soucis pour faire vos courses?

Conduire votre voiture chez un garagiste?

Faire livrer des fleurs?

Trouver des billets d'avion, de train, de théâtre?

Bénéficier d'un service d'aide à domicile avec du personnel agréé?

Comme chercher une nounou, du soutien scolaire, ménage, repassage, jardinage, etc...

La conciergerie d'entreprise s'implante en France, avec un spécialiste de l'organisation : Transfert Services

Les concierges de Transfert Services s'installent dans les entreprises, à la demande des dirigeants ou des comités d'entreprises, pour aider vos collaborateurs dans la gestion personnelle de leur quotidien.

www.transfertservices

comvpaparemborde@transfertconseil.com

Bureau Véritas

a fêté le 21 mars dernier l'ouverture de son Centre Technique de Formation localisé sur le pôle d'activités d'Aix. D'une surface de 1 130 m^2, ce centre a été aménagé et équipé pour mieux répondre aux besoins des entreprises en terme de formation "Santé Sécurité Environnement". Vous recevrez des formations à la fois théoriques et pratiques, telles que : sécurité incendie, habilitation électrique, conduite des appareils de levage et de manutention, travaux en hauteur...
Nos équipes seront heureuses de vous le faire découvrir...

Contact :
Martine Carpophore
Tél. : 04 42 99 26 33

Surveillance et gardiennage | Télésurveillance | Interventions sur alarme | Ronde en véhicule | Audit sécurité

SAPS
www.sapsl3.fr
Tél. 04 42 34 04 04 - Fax 04 42 34 04 00
Parc de la Bastide Blanche - Bât. B2
13127 VITROLLES

www.ci2t.fr
Tél. 04 42 27 33 03 - Fax 04 42 38 46 82
Résidence du Soleil - Route des Milles
13090 AIX-EN-PROVENCE
Ci2t

Pôle d'Activités de Services
PAYS D'AIX Associations

Services à la Personne dans le pays d'Aix

- Vous-même ou vos collaborateurs recherchez un service à domicile ?
- Vous exigez qualité et professionnalisme ?

Profitez des **conseils** et du **suivi** de **professionnels** du secteur avec le **Pôle d'Activités de Services**

Plate-forme de services aux personnes, le Pôle d'Activités de Services de Pays d'Aix-Associations est votre interlocuteur depuis 1996. Grâce à ses **partenariats avec une quinzaine de structures** professionnelles et agréées dans l'ensemble du Pays d'Aix, le Pôle d'Activités de Services étudie avec vous vos besoins, les transmet à ses partenaires et **vous propose la meilleure réponse**.

Il vous informe par ailleurs sur l'ensemble des réductions d'impôt et avantages dont vous pouvez bénéficier.

- Ménage
- Garde d'enfants
- Jardinage
- Petits travaux
- Assistance aux personnes âgées
- Soutien scolaire
- ...

Le Pôle d'Activités de Services du Pays d'Aix, c'est

UN interlocuteur
un RESEAU de partenaires
LA solution

Pôle d'Activités de Services
☎ 04 42 17 97 22
Le Ligourès · Place Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence
www.paysdaixassociations.org
pole@paysdaixassociations.org

25 janvier 2006
Inauguration du nouveau bâtiment des Démenagements Peysson
715, rue Albert Einstein

En bas à gauche : Michel Garcin, Directeur des Déménagements Peysson

8 février 2006
La Poste. Votre courrier : construisons la confiance sur Aix-en-Provence

"Tout le courrier passe par les Milles. 1850 rues sont référencées officiellement, nous, nous en dénombrons 2 300. Nous sommes tout de même passés de 16 000 lettres mal adressées à 6 000 et aujourd'hui, tout le courrier arrivé dans la journée est distribué avant le lendemain".
Joel Léon, Directeur du Courrier des Bouches-du-Rhône

Pascal Caye - Noel Poirot - Joel Léon

Marie-Françoise Ney et Alain Orange

Les 6 règles d'or pour mieux adresser votre courrier.
Des informations ordonnées du nominatif (nom et/ou raison sociale) à la localité du destinataire. 6 lignes maximum. Les lignes blanches sont à supprimer. Chaque ligne comporte 38 caractères ou espaces maximum, un espace doit figurer entre chaque mot. Aucun signe de ponctuation ou de souligné. La dernière ligne doit toujours être en majuscule. Le pavé adresse est aligné à gauche.

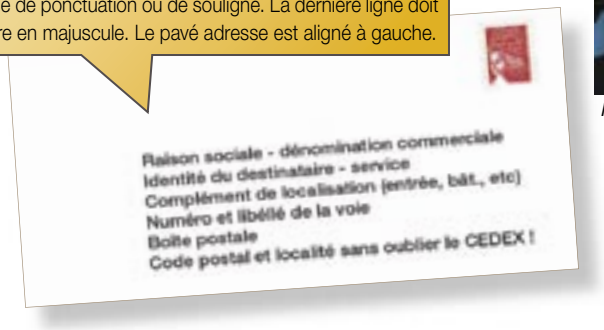

15 mars 2006
Présentation de la Société des Eaux de Marseille
275, rue Pierre Duhem

Implanté en Provence et dans les pays du bassin méditerranéen, le Groupe des Eaux de Marseille fédère 18 sociétés dont deux à l'étranger qui développent leur savoir-faire sur toute la chaîne des métiers de l'environnement. Quatrième groupe français dans le secteur de l'eau, il s'articule autour de la Société des Eaux de Marseille, détenue à parts égales par la Compagnie Générale des Eaux et Lyonnaise des Eaux France. Le Groupe assure la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de plus de 70 communes provençales. Il a étendu son activité à l'hygiène publique, au confort urbain et aux services. Ces prestations sont proposées aux collectivités, aux entreprises, ainsi qu'aux particuliers, en France comme à l'étranger.

La S.E.M. sur le Pôle d'Activités d'Aix
Directeur du site : Patrick Thomazo
Implantation : 2004
Effectif : 30 à 40 personnes
Activité sur site :
captage, traitement et distribution des eaux potables, collecte et traitement des eaux usées.

L'équipe de la Société des Eaux de Marseille

Patrick THOMAZO, Directeur de la Société des Eaux de Marseille

5 avril 2006
Accueil des nouvelles entreprises
Au PSE
1140, rue A. Ampère

O DEUX L Sarah Benali

ASERTi ELECTRONIC Thierry Marmotant

TOP SECURITY Serge Solaz

AMCL Gilles Cantrelle

BIBBY Dalila Bakrar

SAMOURAIS Paul Sentenac

ADEQUAT Laurent Deshaies

CREDIT AGRICOLE Valérie Clergue

CREDIT MUTUEL Philippe Hanras

CIRCE Charles Ciavaldin

OSTHEOPATHE Nathalie Sharonizadeh

le droit

Hommes et femmes, mode d'emploi

**C'est le titre d'un film.
C'est aussi, en cette période difficile, ou la préoccupation principale de nos concitoyens serait le chômage, à en croire les instituts de sondage, un sujet qui, comme on a coutume de le dire, "fait débat".**

L'actualité vient de nous donner deux illustrations de ce débat, l'une avec la Loi relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, du 23 mars 2006, l'autre avec la décision du Conseil constitutionnel du 16 mars 2006 qui a déclaré non conforme à la Constitution le Titre III de cette Loi.

Que peut-on retenir de la Loi en définitive ?

Essentiellement que le législateur cherche à supprimer les écarts de rémunération existant entre les hommes et les femmes d'ici la fin 2010 et qu'il demande aux partenaires sociaux de mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Pour y parvenir, diverses disposition sont arrêtées, tant dans les branches d'activité que pour les entreprises elles mêmes : dans le cadre de la négociation annuelle des salaires prévue dans les organisations liées par une convention de branche ou un accord professionnel, il sera nécessaire d'établir un diagnostic des écarts éventuels de rémunération entre les hommes et les femmes, les négociations de branche devront définir et organiser les mesures permettant de supprimer ces écarts de rémunération, dans les entreprises, la négociation annuelle des salaires devra viser le même objectif et prévoir les mesures pour y parvenir, un rapport annuel devra être fourni pour avis par le chef d'entreprise au comité d'entreprise ou aux délégués du personnel, une garantie d'évolution salariale est accordée au salarié en retour de congé de maternité ou d'adoption, etc. Sans rentrer dans tous les détails, qui alourdiraient inutilement cet article, le lecteur aura compris que, plus que jamais, nos élus se préoccupent de l'égalité des sexes.

Mais l'égalité des droits n'est pas l'égalité tout court !

C'est ainsi que le Conseil constitutionnel a jugé contraires à la constitution divers articles qui lui ont semblé "faire prévaloir la considération du sexe sur celle des capacités et de l'utilité commune".

Il n'est donc pas possible de prévoir, dans la Loi, le respect de proportions entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration, des comités d'entreprise, dans les listes de candidats aux Conseils de prud'hommes etc..

Devons nous nous plaindre de cette décision, que certains, cédant à chaque occasion au "politiquement correct" ne manqueront pas de qualifier de "sexiste", "machiste" ou "timorée" et que d'autres, certainement "réactionnaires", trouveront frappée, enfin, au coin du bon sen ?

Pour ma part, il me plait de penser que, hommes et femmes, nous ne serons jamais tout à fait semblables, nonobstant notre qualité égale de citoyens français.

Et je ne résiste pas, pour terminer, au plaisir de vous livrer sur ce sujet sensible quelques lignes d'un bon auteur* du 19e siècle (vous savez ? celui d'avant le siècle dernier...) évoquant une conversation relative à l'émancipation des femmes (ce n'était pas encore l'égalité) :

"Dernièrement, disait-il, un grand meeting avait eu lieu en Angleterre, où cette question avait été traitée. Comme un orateur venait de développer de nombreux arguments en faveur des femmes et terminait par cette phrase : "en résumé, messieurs, elle est bien petite la différence qui distingue l'homme de la femme ". Une voix forte, enthousiaste, convaincue, s'éleva dans la foule et cria :

"Hurrah pour la petite différence !"

Rémi de Gaulle
Avocat associé
Bignon Lebray & Associés

le protecteur

Au 19e siècle, une poignée de pionniers décidèrent de relier la côte est des États-Unis à la côte Ouest par le chemin de fer.

Cette idée semblait farfelue à l'époque : plus de 10 000 km de voies, la traversé de grands fleuves (Mississipi...), les indiens, les bisons et j'en oublie ! Pourtant en quelques années cette voie fut construite et chose extraordinaire on pouvait faire l'aller retour, transporter des voyageurs, des marchandises, du bétail etc...

La belle époque des western

A priori, entre Aix et Marseille il n'y a pas d'indiens, de bisons, de grand fleuve et pourtant depuis plus de cinquante ans on étudie le doublement de la voie. Entre Aix et Rognac, la voie ferrée est réservée aux marchandises ; là aussi les attaques indiennes sont très rares !

Certains pensent à juste raison que dans le cadre du projet ITER une liaison ferroviaire est nécessaire entre Manosque et Aix.
Les "pôvres" !

Il y a la Durance à traverser et les réserves du Dahu. Et si on offrait des Texans à nos amis de la RFF et SNCF, cela pourrait leur donner l'esprit des pionniers américains.

Le Protecteur

pôles d'actu.

Pôles d'Actu.
Distribution gratuite et ciblée

Directeur de la publication : Christian Marquié.
Responsable de la rédaction : Patricia Fontaine.
Comité de rédaction : Rolland Denan, Maurice Farine, Jacques Ferran, Bernard Figuière, Bruno Jullien, Marie-Martine Kerkhove, Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet.
Ont collaboré à ce numéro : Béatrice Somville, Ingrid Cappoen, Rémi de Gaulle, Sergio Fumelli.
Photos et illustrations ® © : A. Tarditi, G. Majolet, JM Huron Editing, Rozenbaum PhotoAlto, Adobe, StockByte, Corel, Pixtal, PhotoDisc, DigitalVision, John Fox, S. Ingram, Cande, X.
Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix-en-Provence. Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66
www.entreprises-aix.com contact@entreprises-aix.com
Dépôt Légal : 2er trimestre 2006 - ISSN 1161-725 X.
Chargé d'édition : Carrefour d'Entreprises - Aix-en-Provence.

Pôle d'activités
Aix-en-Provence
Le Mercure A, 565 rue Berthelot
13851 Aix-en-Provence Cedex 3

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL
Rue Guillaume du Vair - BP 60
13545 Aix-en-Provence Cedex 4